



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Adhésion du Cap-Vert

Le 16 mars 1995, la République du Cap-Vert a déposé auprès du Conseil fédéral suisse ses instruments d'adhésion aux Protocoles I et II additionnels aux Conventions, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour le Cap-Vert six mois après le dépôt des instruments, soit le 16 septembre 1995.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 13 avril 1995

